



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPE n°3	Cas confirmés	06/03/2022

Définition d'un cas confirmé

- Avoir effectué un test de dépistage à la Covid-19 dont le résultat s'est révélé être positif.
- Un élève dont un membre de son foyer a été identifié comme cas confirmé est identifié comme cas de contact à risque (voir FPE4 : Cas de contact).

Etapas à suivre par l'élève identifié comme étant cas confirmé

1. Se confiner chez soi et respecter strictement les gestes barrières.
2. Consulter son médecin traitant.
3. Envoyer l'attestation médicale de contamination à la Covid-19 au médecin scolaire du LFC sur covid@lfcaire.net dès réception de cette dernière.
4. Suivre, dans la mesure du possible, les enseignements à distance (suivi pédagogique de l'élève assuré durant toute la période de son isolement).

Retour en classe

- Pour les cas symptomatiques : 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.
- Pour les cas asymptomatiques : 7 jours après le prélèvement positif.
- Si l'élève a toujours de la fièvre au 7^{ème} jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.
- Retour conditionné par la présentation à l'entrée de l'établissement d'un des documents suivants :
 - test PCR négatif
 - ou test antigénique négatif
 - ou attestation médicale (en anglais ou français) précisant la durée de l'isolement et l'absence de suspicion à la Covid-19.
- Les élèves seront autorisés à retourner dans l'établissement à l'issue de la période d'isolement sous présentation d'une version papier du document (il n'est pas demandé aux familles d'envoyer le document par courriel).
- Dans tous les cas, retour de l'élève possible qu'après disparition des symptômes.

